

UNION PROFESSIONNELLE  
RECONNUE EN 1962MEMBRE DU  
CONSEIL EUROPÉEN DES  
URBANISTES (ECTP - CEU)  
MEMBRE FONDATEUR DE  
FOR URBAN PASSION-FUP**Le Conseil de Direction**

Président	S. PEETERS
Secrétaire Général	J.-C. DE BRAUWER
Trésorière	St. ROOSE
Conseillère	C. FALLY
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	P. LACONTE
Conseiller	X. MARIAGE

Délégué Région Bruxelles Capitale  
Déléguée Région Wallonne  
Délégué Communauté Germanophe**Siège social**Architects house  
21, rue Ernest Allard  
B-1000 Bruxelles  
Téléphone : 0495 54 91 99  
e-mail : cub@urbanistes.be  
site : http://urbanistes.be/cub/**Compte bancaire**

IBAN BE79 3100 4126 8233

**Union professionnelle**A/A.U. 17.528-7049  
N° d'entreprise 412.644.829

INFOLETTRE 2020-02 du 1/4/2020

[NEWS](#)[EMPLOIS](#)[MEMBRES](#)**Table des matières**

- [Le Mot du Président](#)
- [Appel à candidatures pour la CAR](#)
- [RECY-K](#)
- [Débat-bar : PAD\(e\)-Loi\(e\) ?](#)
- [Le droit passerelle de crise](#)
- [Report de paiement pour les prêts aux entreprises](#)
- [Report de paiement des sommes dues à l'ONSS](#)
- [Un futur volontaire !](#)
- [La CUB est à votre écoute !](#)

**Le Mot du Président**

Chères Membres,

Chers Membres,

Que la situation est incertaine et inquiétante !

Un virus nous terrasse, le COVID 19. Il s'agit d'une pandémie, d'une crise sanitaire majeure provoquée par une maladie infectieuse émergente apparue fin 2019 en Chine continentale. Cette maladie qui est basée sur un coronavirus, dont l'agent pathogène est le SARS-CoV-2. Ce virus est à l'origine de cette pandémie, déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé.

Ce 17 mars, Sophie Wilmès, à la tête du gouvernement formé en urgence, a annoncé un confinement de la population qui a été effectif le lendemain, 18 mars à midi et ce jusqu'au 5 avril. Le 27 mars 2020, les responsables politiques et les experts de la santé décident, à l'issue d'un Conseil national de sécurité, d'un prolongement de la mesure jusqu'au 19 avril.

Nous sommes en plein dedans !

Plein de question nous envahissent ! faut-il fermer nos agences ? comment mettre en place le télétravail avec nos collaborateurs indépendants. Quelle sécurité financière pouvons-nous apporter à nos collaborateurs ? Quelles mesures sanitaires devons-nous prendre ?

Parmi ces mesures sanitaires individuelles et les règles de discipline collective destinées à protéger la population contre la Covid-19, on retiendra surtout l'hygiène des mains, le maintien d'une distance de sécurité de plus de 1,5m entre deux personnes et surtout le port du masque buccal.

Le Conseil de Direction vous souhaite beaucoup de courage pour affronter cette pandémie et prenez bien soin de vous et de vos proches !

*Serge***Appel à candidatures pour la CAR**

Au vu des membres manquants dans la composition actuelle, Monsieur le Ministre nous a

**Le droit passerelle de crise**

Le gouvernement fédéral a introduit la mesure temporaire de crise du droit passerelle<sup>1</sup> (MTC-DP) pour soutenir les indépendants qui sont contraints d'interrompre leur activité indépendante à la suite de la crise du coronavirus. Cette mesure temporaire de crise du droit passerelle est prévue pour les mois de mars et avril 2020 !

Cette mesure temporaire de crise du droit passerelle est uniquement réservée aux indépendants qui ne peuvent temporairement pas ou uniquement partiellement exercer leur activité indépendante :

à la suite de l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 et de tout autre arrêté ministériel ultérieur portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

- parce qu'ils sont dépendants, pour l'exercice de leur activité indépendante, d'une activité visée au point précédent.

Contrairement au droit passerelle classique, aucune dispense de cotisation avec maintien de certains droits sociaux n'est liée à la mesure temporaire de crise du droit passerelle. La mesure temporaire de crise du droit passerelle prévoit uniquement le paiement d'une indemnité. Le montant mensuel complet s'élève à :

- 1.291,69 EUR pour l'indépendant sans charge de famille
- 1.614,10 EUR avec charge de famille.

Le montant mensuel complet est octroyé aux indépendants à titre principal, aux aidants et aux conjoints aidants sous maxi statut.

**Report de paiement pour les prêts aux entreprises**

Afin d'apporter un soutien financier aux entreprises dans le contexte de la crise du coronavirus, le secteur financier a décidé, dans une charte datée d'hier, d'un report de paiement pour les prêts aux entreprises. Que devez-vous savoir à ce sujet ?

**Report de paiement.** Les entreprises qui sont financièrement touchées par la crise du coronavirus peuvent se voir accorder une suspension de leurs futurs remboursements de capital pour une durée maximale de 6 mois. La durée du crédit sera alors prolongée de la période du moratoire, jusqu'au 31 octobre 2020 au plus tard.

adressé ce jour un courrier invitant à proposer une nouvelle liste de candidatures et ce pour le 27 avril au plus tard.

Actuellement, notre chambre est représentée par Jean-Claude De Brauwer, Franz Lotin, Joseph Polet, Philippe Hanocq et Xavier Mariage. Il nous faut remplacer David Aerts, parti pour d'autres fonctions publiques et Muriel Pianet démissionnaire. Nos représentants sont bien évidemment à votre écoute pour tout renseignement.

Pour compléter votre information, nous vous signalons qu'actuellement cette Commission se réunit en général 5 matinées par semaine à Namur. Deux représentants de la CUB sont présents chaque fois, les présences étant réparties entre titulaires et suppléants.

Les membres ont droit à un jeton de présence de 25 euros par dossier traité, avec un minimum de 50 euros et un maximum de 150 euros par journée ainsi qu'aux indemnités prévues en matière de frais de déplacement.

Si vous souhaitez figurer sur la liste qui sera proposée au Ministre, nous vous invitons à nous faire part de votre candidature avant le 20 avril à l'adresse : [cub@urbanistes.be](mailto:cub@urbanistes.be) (transmettez un bref C.V. d'une à deux pages).

Il nous semble essentiel d'assurer la représentation de la CUB au sein de cette Commission et nous vous remercions dès lors de l'attention portée à la présente.

#### **RECY-K**

Notre assemblée générale statutaire s'est tenue au RECY-K. nous avons eu le plaisir de visiter cette plateforme de l'économie circulaire et de l'économie sociale, spécialisée dans la réutilisation, la réparation, le réemploi et le recyclage de déchets/ressources ainsi que dans la formation et la réinsertion socio-professionnelle.

Ce projet, porté par l'Agence Bruxelles Propreté, a bénéficié d'une subvention issue du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la Région de Bruxelles Capitale au titre de l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi » de la politique de cohésion de l'Union Européenne ; et ce en vue de rénover entièrement le site suivant des critères environnementaux et d'écoconstruction élevés.

#### **Débat-bar : PAD(e)-Loi(e) ?**

Le jeudi 19 mars 2020, les associations ARiB et FUP organisaient, en s'appuyant sur le cas du PAD Loi, une discussion autour des aspects politiques, participatifs, juridiques, fonctionnels architecturaux et environnementaux des nouveaux plans d'aménagement directeurs en Région de BruxellesCapitale...

Toutefois, les intérêts doivent être payés comme d'habitude.

**Crédits visés.** Le report de paiement peut être accordé pour les crédits à plan de remboursement fixe, les crédits de caisse et les avances à terme déterminé.

**Bénéficiaires.** Le report de paiement peut être demandé par les entreprises non financières, les PME, les travailleurs indépendants et les ASBL, à condition que l'entité en question :

- rencontre des difficultés de paiement suite à la crise du coronavirus ;
- n'avait pas d'arriérés sur ses crédits courants ou sur ses impôts ou cotisations de sécurité sociale au 1er février 2020 (ou avait moins de 30 jours d'arriérés au 29 février 2020) ;
- ait rempli ses obligations contractuelles de crédit avec toutes les banques au cours des 12 derniers mois précédant le 31 janvier 2020, et ne procède pas à une restructuration active du crédit.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://www.febelfin.be/fr/consommateurs/article/charte-report-de-paiement-credit-aux-entreprises>

#### **Report de paiement des sommes dues à l'ONSS**

En raison de l'épidémie de Corona, le gouvernement a pris plusieurs mesures. Une de ces mesures prise ce 20 mars dernier, est le report de paiement des sommes dues à l'ONSS jusqu'au 15/12/2020.

La mesure prise le 6 mars 2020 concernant les plans de paiement amiable reste d'application.

Pour les autres mesures, nous vous renvoyons sur le site de l'ONSS : [www.onss.be](http://www.onss.be)

#### **Un futur volontaire !**

Les circonstances actuelles sont tout à fait exceptionnelles et on peut en donner deux lectures: soit c'est une catastrophe et tout le monde pleure, soit c'est une opportunité de se poser, de mettre en place une nouvelle façon de communiquer et d'interagir avec ses clients et donc aussi de repenser la façon de "faire des affaires après". Le futur appartient bien sur à la deuxième catégorie.

Il est temps d'introduire un nouveau mode de vie ; c'est le moment de prendre des décisions courageuses et pragmatiques, de penser une nouvelle société, avec plus d'urbanité et d'aménité. Soyons créatifs !

#### **La CUB est à votre écoute !**

Les conseillers sont disponibles par téléphone et par courriel, mais également en présentiel, exclusivement sur rendez-vous, quelle que soit votre question, quelle que soit votre démarche.

Merci d'envoyer un courriel à [cub@urbanistes.be](mailto:cub@urbanistes.be)